

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1905)
Heft: 53

Artikel: Jury de l'Exposition internationale de Munich
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625130>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des œuvres d'art à destination ; d'assurance pour la plus-value au-dessus de 200,000 francs ; d'affiche artistique ; de décoration des salles ; de catalogue et d'insertions ; que devant ces frais nous resterions complètement désarmés, si une partie des entrées et du % sur les ventes ne nous restait pas. Lausanne a fait l'automne passé un nombre d'entrées extraordinaire ; nous n'en aurons pas autant, c'est probable, mais enfin je ne crois pas me tromper de beaucoup en disant que nous en aurons un plus grand nombre qu'aux expositions habituelles.

*

Vous voudrez bien, Monsieur, étudier les quelques points à discuter et me communiquer l'impression de votre Comité.

Agréez, je vous prie, mes salutations empressées.

P. BOUVIER,

*Vice-Président de la Société des Peintres,
Sculpteurs, et Architectes suisses.*

BASLER KUNSTVEREIN

Bâle, le 3 Mai 1905.

Monsieur Paul Bouvier,
Vice-Président de la Société des Peintres
et Sculpteurs suisses, Neuchâtel.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre honorée du 1^{er} mai, par laquelle vous m'exposez *l'état de la Caisse* de votre Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, avec laquelle il n'y a réellement pas grand'chose à entreprendre !

Notre Commission, à laquelle j'ai communiqué votre lettre, désire vous rendre les choses plus faciles, et je vous fais donc la proposition suivante :

1. Nous payerions tous les frais de transport, mais sans remboursements perçus, aller et retour, depuis la frontière suisse et jusqu'à la frontière suisse, pour les tableaux acceptés par votre Jury, *mais pas pour les tableaux refusés*.

2. Nous prendrions à notre charge *le placement des tableaux aux parois*, comme aussi *la décoration*, qui consisterait en quelques lauriers, que nous mettrions dans les coins de la salle, comme toujours.

3. Nous payerions *l'assurance entière* contre l'incendie, *les catalogues et les insertions dans les journaux*.

4. *L'affiche artistique* seulement serait à *vos charge*.

5. Nous ne pouvons pas vous accorder une fraction *ni de l'entrée, ni de la commission* (du reste tous les deux ne vous paieraient pas vos frais), cette condition étant tout à fait contre nos usages.

6. Si vous avez besoin d'une commission, vous n'avez qu'à calculer 5 % *extra* sur les ventes, outre les 5 % que nous nous réservons.

7. La place que nous vous accordons gratuitement comprend les salles indiquées dans ma première lettre, et l'on ne peut y faire aucun changement avec des parois provisoires, etc., etc.

Je vous remets un petit plan de ces salles et de leurs dimensions.

Si votre Société devait refuser ces conditions, nous regrettons de devoir vous prévenir que dans ce cas nous devrions renoncer au plaisir de loger cette exposition.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

p. p. Basler Kunstverein,

Albert BURCKHARDT.

Jury de l'Exposition internationale de Munich.

Voici la composition de ce Jury, dont les trois premiers membres ont été élus par la Commission fédérale des Beaux-Arts, les autres par les Exposants :

1. W.-L. Lehmann, peintre, commissaire suisse, président.
2. Ch. Giron, peintre.
3. Albert Welti, peintre.
4. Filippo Franzoni, peintre.
5. Max Buri, peintre.
6. Gustave de Beaumont, peintre.
7. Gustave Jeanneret, peintre.
8. Giovanni Giacometti, peintre.
9. Ferdinand Hodler, peintre.
10. Hugo Siegwart, sculpteur.
11. James Vibert, sculpteur.

Exposition à Neuchâtel.

Le dimanche 30 avril s'est ouverte, à Neuchâtel, l'Exposition bisannuelle de la Société des Amis des Arts, aux galeries Léopold Robert. L'arrangement des trois salles de peinture, récemment remises en état, fait honneur aux organisateurs ; les œuvres des peintres neuchâtelois, auxquels sont mêlés quelques invités du dehors, s'y présentent